



Le Bilan de compétences

Optimisez vos compétences et **révélez votre potentiel**

Des bilans de compétences sur-mesure ayant pour objectif de favoriser la mobilité professionnelle des salariés par l'identification des compétences, des motivations et des centres d'intérêts professionnels, du potentiel d'évolution, d'un ou plusieurs projets professionnels afin d'envisager une évolution ou une reconversion.

Qui peut en bénéficier ?

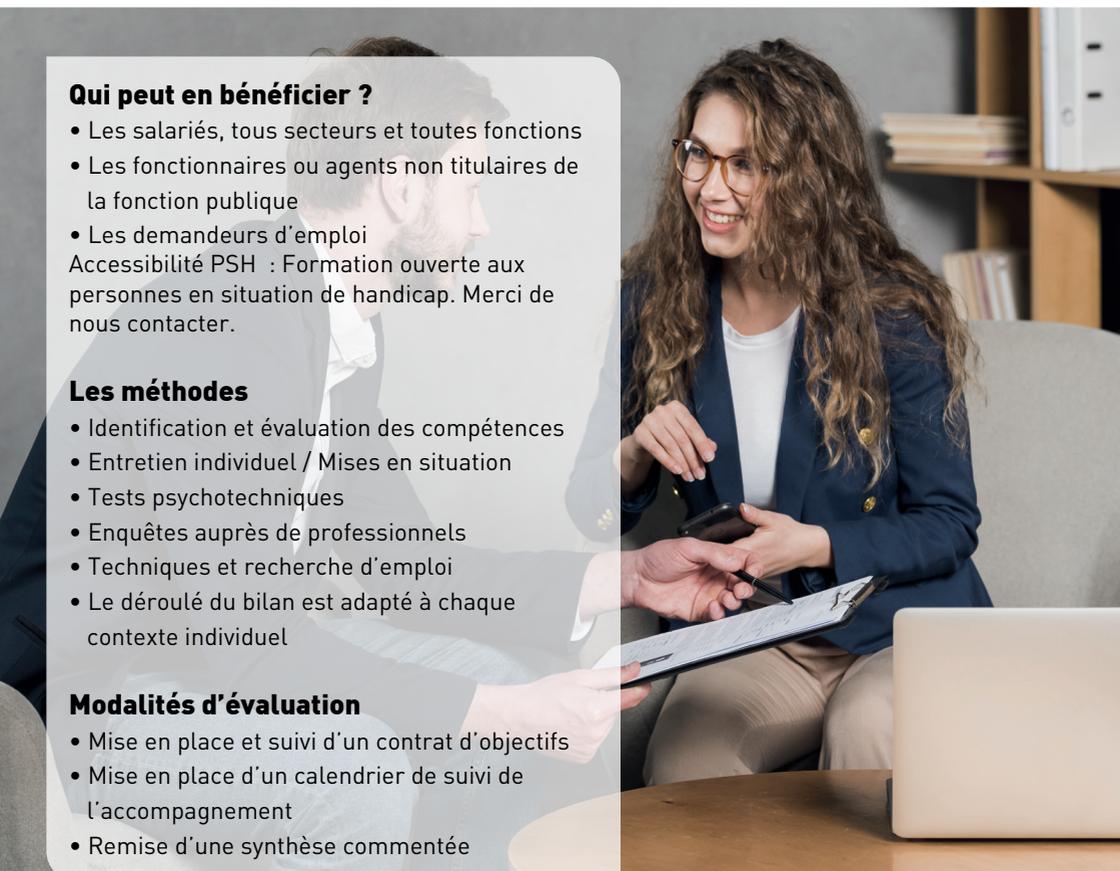
- Les salariés, tous secteurs et toutes fonctions
 - Les fonctionnaires ou agents non titulaires de la fonction publique
 - Les demandeurs d'emploi
- Accessibilité PSH : Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter.

Les méthodes

- Identification et évaluation des compétences
- Entretien individuel / Mises en situation
- Tests psychotechniques
- Enquêtes auprès de professionnels
- Techniques et recherche d'emploi
- Le déroulé du bilan est adapté à chaque contexte individuel

Modalités d'évaluation

- Mise en place et suivi d'un contrat d'objectifs
- Mise en place d'un calendrier de suivi de l'accompagnement
- Remise d'une synthèse commentée



Pourquoi choisir l'As.SIC ?

Pour notre équipe de professionnels de l'orientation

Tout au long de votre bilan de compétences, vous serez accompagné.e par des psychologues du travail.

Pour notre expertise métiers

Vous bénéficierez des conseils de nos experts-métiers, des professionnels en contact permanent avec les entreprises.

Pour notre déontologie et notre professionnalisme

Nous nous engageons à exercer notre mission avec objectivité et neutralité, en toute confidentialité et dans le respect de notre déontologie.

Le programme

1 – Phase préliminaire : au cours de cette étape, nous analysons la demande et le parcours du bénéficiaire. Nous présentons également le bilan de compétences et les actions qui seront engagées.

2 – Phase d'investigation : c'est la partie la plus conséquente du bilan de compétences. Nous étudions le projet de la personne (compétences, intérêts professionnels, aptitudes...) et un ou plusieurs projets professionnels.

3 – Phase de conclusion : nous co-construisons un plan d'actions. C'est une étape de conclusion du bilan de compétences dans laquelle le bénéficiaire reçoit une synthèse écrite confidentielle.

4 – Suivi à 6 mois : cette dernière phase nous permet de faire le point avec le bénéficiaire plusieurs mois après la fin du bilan de compétences.

Comment financer votre bilan de compétences

- Le bilan peut être financé dans le cadre du plan de développement des compétences de l'entreprise.

Il peut également faire l'objet d'un financement par le biais du compte personnel de formation.

(www.moncompteformation.gouv.fr-nom du centre : ASS.SERVICES POUR INDUSTRIE ET COMMERCE).

- Le bilan peut être réalisé sur le temps de travail ou hors temps de travail.

Pour connaître nos tarifs : voir grille tarifaire sur notre site.

Délai d'accès

Le bilan de compétences peut débuter dans le mois qui suit la demande selon les modalités d'acceptation du financement du bilan de compétences.

Cadre légal et réglementaire

Le Bilan de compétences constitue une activité dont les normes ont été fixées par le Code du Travail (articles R6313-4 à R6313-8). Le Bilan de compétences est considéré comme une action de formation

Contactez-nous

As.SIC Conseil

Tél : 03 86 49 26 40

Mail : contact@assic-conseil.com

SENS

9 Boulevard Maupéou
89100 Sens

AUXERRE



6 Route de Monéteau
89000 Auxerre

JOIGNY



19 Rue des Entrepreneurs
ZA de Montargis
89300 Joigny

NEVERS



37 Boulevard du Pré Plantin
58000 Nevers